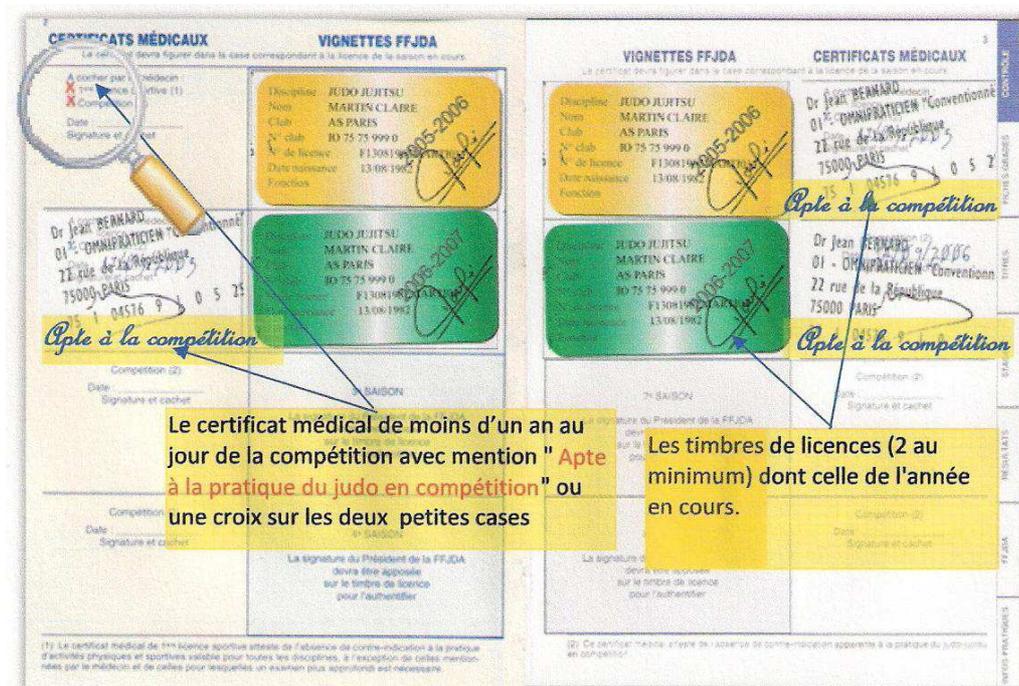


Fiche Aide-mémoire pour les Pesées

La pesée officielle de la compétition incombe à l'équipe des commissaires sportifs.

Répartis à deux par table de pesée, ils doivent vérifier pour chaque combattant les points suivants :

- **Le passeport ;**
 - Passeport entièrement remplie, signé, avec photo récente tamponnée par une autorité fédérale (ligue, CORG...) ;
 - Date de naissance du compétiteur (inscription dans la bonne catégorie d'âge) ;
 - Date de validité **inférieure à 8 ans** ;
- **La licence sportive ;**
 - 2 licences minimum dont celle de la saison en cours.
- **Le certificat médical, daté de moins d'un an, « de non contre-indication à la pratique du judo (jujitsu), y compris en compétition » est obligatoire;**
 - Il doit comprendre le nom, le cachet et la signature du médecin :
 - Certificat médical sur feuille volante (conseillé) ;
 - Certificat médical tamponné sur le passeport avec mention «**apte à la compétition**» écrit lisiblement à côté de la date ;
 - Certificat médical tamponné sur le passeport avec case signée et tamponnée à l'endroit prévu à cet effet ;



The image shows a Judo license passport with two pages. The left page has a magnifying glass over the medical certificate section, highlighting a stamp that says "Apte à la compétition". The right page shows two license stamps (one for 2005-2006 and one for 2006-2007) and a medical certificate with a similar stamp. A yellow box at the bottom of the image contains the following text:

Le certificat médical de moins d'un an au jour de la compétition avec mention "Apte à la pratique du judo en compétition" ou une croix sur les deux petites cases

Les timbres de licences (2 au minimum) dont celle de l'année en cours.

- **Le poids du combattant ;**
- **La ceinture doit être égal au minimum requis pour la compétition** et signée par un professeur diplômé d'état ;
- **La non-présence de bijoux, piercings et soutien-gorge à armature métallique (féminines).**

ATTENTION : Quel que soit le cas, le refus d'une inscription ne peut être décidé que par le responsable ou le délégué de la compétition.

En cas de litige : Garder le passeport sportif avec la feuille d'inscription.